

AMÉNAGEMENT DES ARRÊTS DE CARS À L'USAGE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DES COLLÈGES

• OBJET :

Sont éligibles, les travaux de restructuration des arrêts de cars des collèges (parking des cars scolaires et des usagers du collège, quais de dépose et de prise en charge, signalétique horizontale et verticale. Sont exclus, tous les travaux (modification ou extension) sur le réseau routier communal.

• BÉNÉFICIAIRES :

Communes ou E.P.C.I. pour lesquels les études de faisabilité et l'élaboration du programme de travaux sont pris en charge par le Département (service des études et travaux du Pôle Patrimoine, Aménagement du Territoire et Systèmes d'Information)

• NATURE ET MONTANT DE L'AIDE :

Le taux est de 30 % avec un plafond de dépense subventionnable de 150 000 € hors taxes.

• PROCÉDURE :

Les études de faisabilité et l'élaboration du programme des travaux sont pris en charge par le Département (Service des Études et Travaux du Pôle Patrimoine, Aménagement du Territoire et Systèmes d'Information) et réalisés en concertation avec la collectivité concernée, le service des Transports Routiers Régionaux (Unité territoriale de l'Yonne) de la Direction des Mobilités du Quotidien à la Région Bourgogne Franche-Comté et le service des collèges du Pôle Patrimoine, Aménagement du Territoire et Systèmes d'Information

La collectivité concernée valide le programme de travaux et l'estimation de son coût puis sollicite l'aide du Département.

NOTA : Cette aide est automatiquement complétée par une subvention au titre des Amendes de Police.

Renseignements et envoi du dossier	Conseils techniques et expertise	
<p>Conseil Départemental de l'Yonne Pôle Ressources Humaines et Développement du Territoire</p> <p>Service Tourisme Agriculture et Accompagnement Local</p> <p>Hôtel du Département 16-18 boulevard de la Marne 89089 AUXERRE CEDEX</p> <p>Tél : 03.86.72.87.94</p> <p>E-mail : arielle.vallette@yonne.fr</p>	<p>Conseil Départemental de l'Yonne Pôle Patrimoine, Aménagement du Territoire et Systèmes d'Information</p> <p>Service des Études</p> <p>Hôtel du Département 16-18 boulevard de la Marne 89089 AUXERRE CEDEX</p> <p>Tél : 03.86.72.88.37</p> <p>E-mail : jacques.legros@yonne.fr</p>	<p>Conseil Départemental de l'Yonne Pôle Patrimoine, Aménagement du Territoire et Systèmes d'Information</p> <p>Service des Collèges</p> <p>16-18 boulevard de la Marne 89089 AUXERRE CEDEX</p> <p>Tél : 03.86.72.86.99</p> <p>E-mail : yvan.vergon@yonne.fr</p>